

Carte de l'introduction de la machine à vapeur en Seine-et-Marne : première date d'installation d'une machine à vapeur dans la commune

Cette carte a été réalisée à partir d'un dépouillement exhaustif de la série cotée 5 MP. Cette série est constituée de dossiers communaux recensant tous les établissements dangereux ou polluants nécessitant une autorisation préfectorale.

On trouve trace de demandes d'autorisation préfectorale dans 120 des 515 communes de Seine-et-Marne. La première est formulée par l'entreprise de filature de coton Noël et Cie à Meaux en 1827. Mais dans un département essentiellement rural comme l'est au XIX^e siècle la Seine-et-Marne, l'essentiel des demandes concernant les machines à vapeur provient de cultivateurs souhaitant utiliser des batteuses à grains mécaniques. Pour cela, la machine à vapeur locomobile est privilégiée, puisqu'elle permet aux cultivateurs de la déplacer directement dans le champ au moment du fauchage. Par ailleurs, nous avons quelques exemples d'entrepreneurs en battage pour qui la machine à vapeur locomobile est une nécessité professionnelle (voir par exemple AD77, 5 MP82 : demande formulée en 1867 par l'entrepreneur en battage nommé Gérard à Chatre). Les demandes sont aussi très fortes pour les distilleries agricoles (Crisenoy, Brie-Comte-Robert, Machault...). L'équipement en machine à vapeur est essentiellement le fait des exploitations agricoles de la Brie, suffisamment riches pour déboursier plusieurs milliers de francs (voir document annexe : AD77, 5 MP7). Dans le secteur manufacturier, les demandes proviennent essentiellement des industries du bois (scierie, menuiserie) et de la papeterie (notamment dans la vallée du Morin).



Introduction de la machine à vapeur

